

PRÉFET DE LA CHARENTE-MARITIME

Préfecture

Secrétariat général

Direction des Collectivités et
de la Citoyenneté

Bureau de la Réglementation
Générale et des Elections

**Arrêté portant nomination des membres des commissions de
contrôle chargées de la régularité des listes électorales dans les
communes du département de la Charente- Maritime**

Le Préfet de la Charente-maritime
Chevalier de l'Ordre National du Mérite

Vu le Code électoral et notamment ses articles L. 19 et R. 7 à R. 11 ;

Vu le décret du 29 juin 2017 du Président de la République portant nomination Monsieur Fabrice RIGOLET-ROZE, en qualité de Préfet de la Charente-Maritime ;

Vu les propositions des maires des communes concernées ;

Vu les désignations des représentants par les présidents des tribunaux de grande instance du département ;

Considérant qu'il convient de nommer, dans chaque commune, les membres de commissions de contrôle chargées de la régularité des listes électorales pour une durée de trois ans et après chaque renouvellement intégral du conseil municipal ;

Sur proposition du Secrétaire Général de la Préfecture de la Charente-Maritime ;

ARRETE

Article 1^{er} : Sont désignés, pour trois ans, membres des commissions de contrôle chargées de la régularité des listes électorales, les personnes dont les noms figurent dans les deux tableaux annexés au présent arrêté.

Article 2 : Voies et délais de recours

La présente décision peut être contestée devant le tribunal administratif de Poitiers dans le délai de deux mois suivant sa notification.

Ce recours peut être précédé d'un recours administratif adressé à l'auteur de la décision.

Dans ce cas, une décision expresse de refus peut être contestée auprès du tribunal administratif dans les deux mois qui suivent sa notification.

Une décision implicite de refus née du silence gardé par l'administration pendant deux mois peut également être contestée dans le délai de deux mois qui suit son intervention, auprès du tribunal administratif de Poitiers, au 15 rue de Blossac – CS 80541 – 86 020 POITIERS CEDEX ou en ligne sur l'application Télérecours (<https://www.telerecours.fr/>).

Article 3: Le Secrétaire Général de la préfecture de la Charente-Maritime et les maires des communes du département sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la Charente-Maritime.

A La Rochelle, le 28 décembre 2018

Le Préfet

Pour le Préfet
et par délégation
Le Secrétaire Général

Pierre-Emmanuel PORTHERET



5	Montguyon	Sophie BRODUT / Didier MOUCHEBOEUF / Carine MOULY	Frédéric CHIRON	Bernard BORDELAIS
6	Montlieu-la-Garde	Yves AMANIOU / Pascal MENANTEAU / Claire SCHIMPF	Catherine PRAT-BERNACHOT / Adonis MICHONNEAU	
7	Pons	en cours de nomination	en cours de nomination	en cours de nomination
8	Saint-Aigulin	Patrick TISSEUIL / Patrice PELET / Yves REIGNER	Marina CARATTO / Jacques JULLIEN	

ARRONDISSEMENT DE ROCHEFORT				
	Nom de la commune	Noms des conseillers municipaux issus de la première liste	Noms des conseillers municipaux issus de la deuxième liste	Noms des conseillers municipaux issus de la troisième liste
1	Aigrefeuille-d'Aunis	Emmanuelle CHALLAT / Emmanuel GABORIT / François PELLETIER	Dominique MARTINEZ / Jean-Claude DAILLAN	
2	Arvert	Suzy LAMY JACQUES / Denis PIERRE / Jean-Michel FINOCIETY	Ginette HOMON / Daniel TROTIN	
3	Bourcefranc-le-Chapus	Serge LAMBERT / Reine GUICHETEAU / Daniel CRIBIER	Fabienne BARRAU	Cyrille ORTLIEB
4	Breuillet	Claude ALBANESE / Raymond COUPLET / Bernard MARIE-TRIDEAU	Laurent LAMBROT	Claudette MENARD
5	Chaille vette	Nathalie GASS / Philippe MENADIER / François de SARIAC	Angèle BAZIN / Denis VOLAY	
6	Le Château-d'Oléron	Catherine FEAUCHE / Christiane VILMOT / Vanessa PARENT-LOUVEL	Arlette COURDAVAULT / Robert DUCOTE	
7	Ciré-d'Aunis	Jean-Marie DILLOT / Isabelle PHILIPPO-HEDAN / Nathalie MOREAU	Danielle TESSERON / Patrice DUPUY	
8	Dolus-d'Oléron	Pascale DE CALBIAC / Xavier MEYSTRE / Elodie TESSIER	Jacqueline RICOU / Philippe VILLA	
9	Échillais	Michèle DEMESSENCE / Eric BERBUDEAU / Karine MOREAU	Marcelle BOUREAU / Patrick FUMERON	

